

VATICAN

NOUVELLES TÂCHES LAÏQUES

Le pape François instituera les premiers Lecteurs et Catéchistes laïcs – hommes et femmes – à l'occasion de la messe du dimanche 23 janvier 2022. Le «ministère institué» de «Lecteur» a été ouvert aux femmes par le pontife avec la publication, le 10 janvier 2021, du *motu proprio Spiritus Domine*. Celui de «Catéchiste» a été institué avec le *motu proprio Antiquum ministerium* du 10 mai 2021.

CATH.CH

Collaboration renouvelée

Suisse ► La Fédération suisse des communautés israélites (FSCI) et l'Eglise évangélique réformée de Suisse (EERS) renforcent leur collaboration sur des questions d'intérêt commun. Une nouvelle convention a été signée en ce sens. Les représentants des deux communautés feront régulièrement le point sur des questions de

Une nouvelle convention entre juifs et protestants

nature théologique, éthique, sociale, culturelle ou politique qui les reliait et les concernent en priorité. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement des bonnes relations entretenues de longue date entre la FSCI et l'EERS, dont les origines remontent à l'immédiat après-guerre.

CATH.CH

POLOGNE

L'ÉGLISE REFUSE D'OUVRIER SES DOSSIERS

La Commission nationale polonaise chargée d'enquêter sur les abus sexuels sur mineurs n'a pas encore eu accès aux dossiers des procédures ecclésiastiques contre les prêtres accusés. Selon la Conférence épiscopale, le gouvernement polonais doit demander une entraide judiciaire internationale au Vatican, compétent pour les cas d'abus au sein de l'Eglise catholique. CATH.CH

Le canton du Valais interroge la place de Dieu dans sa Constitution. Tour d'horizon des arguments égrenés, et aperçu des autres pratiques cantonales

La Constitution restera parole divine

PASCAL PRAPLAN

Valais ► La formulation figurait déjà en préambule de la Constitution valaisanne de 1815, à une époque où la religion catholique était «religion d'Etat» et qu'elle seule avait un culte public. Elle a traversé les réécritures constitutionnelles qui ont émaillé le XIX^e siècle. Elle ouvre toujours celle que le canton est en train de réviser et qui date de 1907. L'avant-projet de Constitution, adopté en première lecture en décembre dernier, est actuellement examiné par des experts en droit constitutionnel, jusqu'à fin janvier 2022.

«Au nom de Dieu tout-puissant!» donnera encore – sous réserve de modification peu probable en deuxième lecture – le ton constitutionnel dans la vallée du Rhône pour les générations à venir. Ainsi en décidait la Constituante en décembre, malgré les avis recueillis lors d'une consultation très large, sinon représentative: tant les acteurs sociaux (à une courte majorité) que la population (plus de 60% des quelque 4300 réponses reçues) lui préféreraient la formulation fribourgeoise de 2004, plus inclusive: «Nous, [...] croyant en Dieu ou puisant nos valeurs à d'autres sources...».

Le Valais s'inscrit ainsi en faux d'une tendance globale en Suisse. Durant ces dernières décennies, Dieu a disparu de plusieurs Constitutions cantonales ou alors ses mentions se sont faites moins péremptoires que dans l'invocation valaisanne actuelle (lire ci-contre).

Avalanche de commentaires

Car qu'on le veuille ou non, ce préambule donne à l'ensemble du texte une dimension de parole divine et chrétienne – tout manquement à ses lois relèverait, si l'on s'en tient à la pure sémantique, de l'hérésie. La sensibilité du sujet a du reste suscité plus de 900 commentaires lors de la consultation populaire, bien loin devant les questions cruciales d'environnement, de modes électoraux des autorités ou encore de redécoupages territoriaux.

Une petite minorité (16%) de ces commentaires défend la formule historique, avec des arguments traditionnalistes («valeurs», «histoire», «ancrage chrétien» du canton), mais aussi avec quelques remarques plus dramatiques: «Coupé de ses racines [...], le Valais n'a plus de sens», «Celui à qui ça ne convient pas doit partir, personne n'est forcé de rester», «Enlever [le préambule], c'est changer pour ce qu'on retrouve dans toutes les Constitutions totalitaires communistes»...

Plus de 700 commentaires soumettent en revanche l'adoption de la formule fribourgeoise ou la suppression pure et simple de toute mention à Dieu. Cette formule met en avant l'inclusion des personnes non croyantes



Durant ces dernières décennies, Dieu a disparu de plusieurs Constitutions cantonales. KEYSTONE

ou non chrétiennes – soit, en 2019, plus d'un cinquième de la population résidente de plus de 15 ans dans le canton du Valais, selon l'Office fédéral de la statistique –, mais aussi la multiculturalité croissante du canton, la tolérance et la liberté de croyance qui, comme le notent plusieurs, est garantie dans la même Constitution.

Les «laïcards» se lâchent...

La grande majorité des commentateurs et commentatrices, dont de nombreuses personnes qui mettent

Le Valais s'inscrit ainsi en faux d'une tendance globale en Suisse

en avant leur foi catholique, souhaite une Constitution totalement laïque. Au-delà de références à la séparation de l'Eglise et de l'Etat, à l'inclusion de l'ensemble des citoyens, à la modernité, un florilège d'objections assez décoiffantes émaille l'éventail des réponses.

Plusieurs interventions adjurent par exemple de laisser tomber «ces références à l'ami imaginaire», d'autres évoquent une nécessaire «sortie du Moyen-âge», d'autres encore jugent «présomptueux», voire «impertinent»

UN EFFACEMENT PROGRESSIF DES CONSTITUTIONS CANTONALES

Il est un temps, fort lointain, où l'on faisait clairement la part des choses temporelles et spirituelles dans certains cantons. Dieu n'apparaît ainsi nullement dans les Constitutions toujours en vigueur d'Appenzell Rhodes-Intérieures, qui date de 1872, ou de Zoug, écrite en 1894.

Seuls quatre cantons conservent encore le préambule «Au nom de Dieu tout-puissant!»: le Valais, Nidwald (dans sa réécriture constitutionnelle de 1965), Obwald (1968) et Uri (1984). Dès les années 1970, ce sont les «peuples», «les femmes et les hommes», les citoyennes et les citoyens qui «se donnent une Constitution». Ils sont encore, ce faisant, «conscients de leur responsabilité devant Dieu», comme le Jura (1977) et toute une série de cantons alémaniques dans les années 1980.

Exception notable: celle de Thurgovie en 1987, sans mention aucune de Dieu, suivi peu après par Berne (1993), qui parle, elle, de respect envers la «Création».

Appenzell Rhodes-Extérieures semble s'en inspirer en 1995, avec toujours ce respect de la «Création», avant que le Tessin n'oublie à nouveau Dieu (1997), tout comme Neuchâtel en 2000. Vaud parle encore de «Création» en 2003 avant que plusieurs cantons alémaniques ne reviennent à leur «responsabilité envers Dieu». Fribourg fait donc preuve d'originalité avec sa formulation incluant d'«autres sources» à côté de Dieu en 2004, tandis qu'en 2012, dernier canton à réécrire sa Constitution, Genève la laïque exclut sans surprise toute mention au divin, comme la majorité des cantons romands. PPN

de parler au nom de Dieu – «ou bien un membre de la Constituante a-t-il parlé avec lui?» s'amuse un intervenant. «Coucou, aux dernières, on est en 2021, renchérit une autre, arrêtez de forcer.» A quel dieu s'adresse-t-on, questionnent plusieurs voix: «Celui des dollars?» lance l'un. «Si Dieu est une femme, pourquoi pas...» lâche une autre; «Dieu n'existe pas, affirme un troisième, ou alors montrez-le moi!»

Plus généralement, il s'agit de «rendre à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César». C'est la «Constitution d'un canton, pas les statuts de la paroisse de Nendaz» qu'il s'agit d'écrire, souligne encore un commentateur. Notons au passage une part respectable de remarques en allemand, tant chez les «traditionnalistes» que chez les «modernistes».

Union sacrée UDC-PDC

Malgré le nombre des oppositions et la virulence de certaines remarques, la Constituante a rejeté en première lecture par 68 voix contre 50 et 2 abstentions l'option de préambule «à la fribourgeoise» au profit du maintien d'«Au nom de Dieu tout-puissant!»

Craignait-on un rejet populaire lorsqu'il faudra soumettre le nouveau texte au vote? Ou est-on plus simplement resté campé sur les positions partisans habituelles? Le détail du vote semble corroborer cette deuxième option. Les 18 membres de l'UDC ont voté de manière compacte pour la formule historique. Ils ont été rejoints par la quasi-totalité des chrétiens-sociaux du Haut-Valais (7 sur 8) et celle des démocrates-chrétiens (34 sur 38) – ce qui peut étonner pour un parti qui envisage de lâcher son «C» chrétien pour celui du Centre. Il ne fallait alors plus que quelques voix dissidentes qu'ils ont trouvées, de manière peut-être plus surprenante encore, chez les libéraux-radicaux (9 sur 18), dont les ancêtres étaient plutôt... anticléricaux.

Du côté minoritaire, le vote a été tout aussi compact, avec l'Appel citoyen, l'Alliance de gauche, Zukunft Wallis et les Verts (moins une voix), qui plébiscitent la formule «croyant en Dieu ou puisant nos valeurs à d'autres sources». Pour l'ensemble des membres de la Constituante, on remarquera enfin que les femmes étaient beaucoup plus favorables que les hommes au préambule à la fribourgeoise.

Que le nouveau texte soit accepté ou non en seconde lecture, «Dieu tout-puissant» continuera donc de hanter les traversées de la Constituante valaisanne, au détriment des «autres sources». Mais quels que soient les partis pris, la révision du texte aura mis en évidence la diversité des avis d'un Vieux Pays dont on a encore un peu trop tendance à juger les opinions citoyennes monolithiques. I